



Conseil Municipal du 29 Avril 2025

PROCÈS-VERBAL

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, FAUCON Amélie, ETAVARD Michel, DANTHOIS Nicole, ALVAREZ Déborah, FAZILLEAU Christian, MALOSSE Christina et ROY Laëtitia.

Excusés : DIGUET Anne-Lise, GATARD Catherine, VIOLEAU Quentin et SIONNEAU Jacques.

Secrétaire de séance : ROY Laëtitia

Convocation : le 25 Avril 2025

Publié le : 5 Juin 2025

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 27 Mars est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Participation financière aux frais de scolarité auprès de l'école privée de Treize-vents**
- **Classement de parcelles dans le domaine public communal**
- **Convention avec le CDG79 : Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage.**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Acquisition d'un ordinateur portable avec licence Microsoft office (758.01€ TTC) et d'un disque dur de sauvegarde (96€ TTC), remplacement de l'onduleur actuel (152€ TTC) et intervention sur PC pour sauvegarde et stockage (145.99€ TTC) par le prestataire « click droit informatique » pour un montant total de 960€ HT (soit 1 152€ TTC)
- Achat d'une boîte aux lettres pour les associations + 4 panneaux de vidéosurveillance à installer aux 4 PAV de la Commune pour un montant total de 44,27€ TTC.

✓ [2025-25] Participation financière au coût d'un élève fréquentant l'école privée de treize-vents

Comme chaque année depuis 2022, l'école privée de Treize-vents a sollicité une participation financière pour une enfant résidant notre commune et scolarisée dans cette école. Cet enfant était en CE1 pour l'année scolaire 2023-2024.

Comme le prévoit les textes, nous sommes dans l'obligation de participer en cas de demande selon les conditions suivantes :

Puisque la commune de Treize-vents ne possède pas d'école publique, c'est le coût moyen par élève des classes élémentaires publiques du département de la Vendée qui s'applique (soit 495€ pour l'année scolaire 2023-2024).

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de verser une participation à l'école privée de Treize-Vents pour le montant demandé soit 495€ pour l'année scolaire 2023-2024.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 09/05/2025

✓ **[2025-26] Classement de parcelles dans le domaine public communal**

La commune est propriétaire de 63 parcelles non bâties, cadastrées.

La Commission voirie a engagé un travail sur ces propriétés non bâties appartenant à la Commune. L'ensemble des parcelles communales a été examiné.

À l'issue de cette analyse, il a été proposé d'intégrer 30 parcelles au domaine public, tandis que d'autres nécessitent une rectification de leur nature d'affectation.

En effet, ces terrains sont destinés à être affectés à un usage public, notamment pour les voiries, les chemins, les parkings, l'aire de jeux, les chemins piétons...

Il convient donc de procéder au classement desdites parcelles dans le domaine public communal et de les supprimer au plan.

L'ensemble de ces modifications entraînera une diminution de la taxe foncière à la charge de la Commune, ainsi qu'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État, celle-ci prenant en compte le linéaire de voirie.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** de classer dans le domaine public communal les parcelles listées en annexe
- **DEMANDE** la suppression de l'ensemble de ces parcelles au plan

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 09/05/2025

✓ **[2025-27] Adhésion au dispositif de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations de chômage du centre de gestion des Deux-Sèvres**

France travail assure l'accompagnement des demandeurs d'emploi issus du secteur privé ainsi que des agents contractuels de la fonction publique.

Les fonctionnaires peuvent également se retrouver en situation de demandeurs d'emploi, notamment à la suite d'une mise à la retraite pour invalidité, d'une rupture conventionnelle ou d'une démission.

Afin d'aider les communes dans la gestion des dossiers de chômage, le Centre de Gestion propose, depuis janvier 2022, un accompagnement spécifique. La Commune a adhéré à ce dispositif par une délibération en date du 27 janvier 2022.

Compte tenu de l'évolution des tarifs relatifs au conseil juridique, il est proposé de réviser cette convention.

La tarification établie par le CDG 79 pour les prestations d'étude et simulation du droit initial, de conseil, de gestion et de suivi desdits dossiers demeurent inchangés depuis le 1er janvier 2020 sauf pour le conseil juridique.

Etude et simulation du droit initial à indemnisation chômage	150,00 € / dossier
Etude des droits en cas de reprise, en cas de réadmission ou mise à jour du dossier après simulation :	58,00 € / dossier
Etude des cumuls de l'allocation chômage / activités réduites	37,00 € / dossier

Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	20,00 € / dossier
Suivi mensuel	14,00 € (tarification mensuelle)
Conseil juridique	95 €/ heure

Cette convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours de ce service facultatif pour le traitement desdits dossiers, sans avoir conventionné au préalable. La convention proposée est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de gestion des Deux-Sèvres.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 09/05/2025

COMMUNICATION DU MAIRE :

À la suite d'un entretien avec le major Couturier de la gendarmerie de Cerizay, le vendredi 25 avril, le Maire présente au Conseil un bilan des interventions, par domaine, réalisées par les services de la gendarmerie sur la commune, pour les années 2023 et 2024.

Eclairage public : les 10 lampadaires situés devant la salle l'Andrésienne sont hors service depuis plusieurs mois. Lors des travaux de réhabilitation de la salle et de ses abords, cette ligne qui avait été raccordée au compteur de la salle, provoquait des disjonctions répétées en raison d'une défaillance technique.

Fin avril, l'entreprise CERP est intervenue pour remettre l'installation aux normes, en raccordant les lampadaires au compteur de l'éclairage public situé à la Grande Versenne. Soulignons également que l'abonnement au tarif jaune de la salle polyvalente génère des coûts élevés en électricité. Ce nouveau raccordement devrait permettre une diminution des factures à venir.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

Bilan des évènements passés :

- Concert à l'église le 12 Avril : la prestation de l'ensemble vocal de Bressuire a été très appréciée. Le public était au rendez-vous pour cette œuvre particulière de Charles Gounod.
- Chasse aux œufs, le dimanche matin 27 Avril : Seuls 17 enfants étaient inscrits (dont un absent) pour cette deuxième édition organisée par la municipalité, sur un total de 52 enfants concernés (âgés de 2 à 10 ans). Malgré une météo favorable, le bilan reste mitigé face à cette faible participation.

Dates à retenir :

- **Exposition de peintures et sculptures : du 7 au 15 Juin** à la salle l'Andrésienne. Le vernissage aura lieu le samedi 7 juin à 11h, sur invitation (invitations envoyées prochainement).
- **Concert de gospel : le dimanche 15 Juin** à l'église, avec la participation de choristes venant de Bressuire et de Parthenay.
- **Visite estivale :** exceptionnellement avancée au **jeudi 31 juillet**, en raison des indisponibilités au sein de l'équipe municipale (habituellement prévue le premier jeudi d'août). La commission Vie locale se réunira demain afin de définir précisément le contenu de l'animation.
- **Concours de puzzles :** prévu le **samedi 18 Octobre**.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

Toilettes publiques : les devis pour la remise en état du plafond sont en cours. Ce point sera de nouveau abordé lors du prochain conseil municipal.

La Commune étudie l'acquisition d'un **véhicule de service électrique** de type « Jobber » pour les services techniques, en complément du camion benne IVEICO acquis en 2007 (1^{ère} mise en circulation en Juin 2004). Ce nouveau véhicule serait prioritairement utilisé pour les déplacements entre les différents bâtiments communaux dans le cadre de leur entretien. Les élus ont examiné les 2 premiers devis reçus. Leur choix se confirme sur l'option électrique. Des devis complémentaires vont être sollicités sur des modèles d'occasion afin de réduire le coût de cet investissement.

COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

Le cimetière communal compte 16 cavurnes (tombe funéraire pouvant accueillir jusqu'à 4 urnes) dans l'espace cinéraire dont 14 sont occupées ou réservées. Un devis a été sollicité auprès de la marbrerie Gallien de Pouzauges afin de créer une nouvelle zone de cavurnes. Un columbarium (armoire à cases dédiée à l'accueil des urnes funéraires) est également étudié pour offrir cette possibilité aux familles. Une proposition d'aménagement chiffrée est en attente.

Le **fauchage des banquettes** des routes communales sera réalisé du 5 au 7 Mai. Ces travaux sont sous-traités à Guy-Marie FICHET, à l'aide du matériel de la Commune.

La mise en place d'une **liaison douce entre la rue de la Vallée et le lieu-dit « La Foye »** est en cours de réalisation. Les propriétaires concernés ont donné leur accord pour la vente des portions de terrain nécessaires à la commune. Les prochaines étapes consisteront à effectuer le bornage avec un géomètre, puis à finaliser les actes auprès d'un notaire.

La séance est levée à 22H.

A l'issue de la séance, le Maire informe l'équipe municipale de la nouvelle réglementation pour les élections municipales dans les petites communes (moins de 1 000 habitants), applicable dès mars 2026 :

- Plus de panachage. Le scrutin de liste devient obligatoire (il ne sera plus possible de rayer des noms),
- Parité hommes-femmes de manière alternative,
- Les listes présentées pourront comporter jusqu'à deux candidats de moins que le nombre de sièges (soit 13 minimum pour Saint-André-Sur-Sèvre) et jusqu'à 2 candidats de plus (soit 17 maximum pour Saint-André-Sur-Sèvre).

Prochain conseil municipal : le Jeudi 5 Juin 2025

Le Maire
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance
Laëtitia ROY

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Laëtitia Roy.